

## Séance du 12 mai 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 12 mai 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

### **2014-05-058**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

### **2014-05-059**      **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le procès-verbal du 14 avril dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du conseil**

### **2014-05-060**      **Vente des conteneurs**

Sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que la municipalité vende, à l'encan, les conteneurs dont elle dispose. Le prix de mise en vente est fixé à 200 \$ l'unité.

### **2014-05-061**      **Modification au règlement sur le stationnement**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le règlement 289-2014-05, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 260-2010-12 relatif au stationnement et à la circulation* » soit adopté.

### **2014-05-062**      **Subvention au Club de pétanque**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu qu'une subvention de trois cents (300) dollars soit accordée au Club de pétanque pour l'entretien de son terrain.

### **2014-05-063**      **Demande de M. Martin Bartczak (C.P.T.A.Q.)**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Martin Bartczak concernant la construction d'une résidence sur le lot 266 situé en zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur est aussi propriétaire des lots 297 et 298 sur lesquels est érigée une résidence;

**CONSIDÉRANT** que cette résidence est vétuste et qu'elle doit être démolie;

**CONSIDÉRANT** que les lots 297 et 298, même pris ensemble, ne constituent pas une superficie réglementaire au sens de règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que la topographie rend très difficile l'implantation d'une installation sanitaire convenable à cet endroit;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation actuelle des sols et la topographie au sud du village dans l'étroite bande qui borde la forêt;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité d'implanter des bâtiments d'élevage dans ladite bande à cause de la proximité du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation d'une résidence à l'endroit demandé ne constitue pas une entrave supplémentaire à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de la propriété du demandeur a une vocation acéricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que:

- la résolution 2014-04-046 est rescindée à toutes fins que de droit;
- le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accéder à la demande déposée par M. Martin Bartczak concernant l'implantation d'une résidence sur le lot 266.

**2014-05-064**

#### **Appui au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière**

**CONSIDÉRANT** les investissements réalisés dans la région via le PADS au cours des six dernières années;

**CONSIDÉRANT** que le chiffre d'affaires du secteur de la transformation alimentaire dans la région est passé de 410 millions de \$ en 1996 à 920 millions de \$ en 2011;

**CONSIDÉRANT** que le PIB du secteur de transformation alimentaire est passé de 90 millions de \$ en 1996 à 190 millions de \$ en 2011;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'emplois du secteur bioalimentaire est passé de 16 100 emplois en 1996 à 24 300 emplois en 2011;

**CONSIDÉRANT** les avancées de certaines entreprises de transformation alimentaire de la région sur la scène nationale et internationale;

**CONSIDÉRANT** la taille et la structure de notre secteur bioalimentaire composé essentiellement de petites entreprises et de PME très diversifiées;

**CONSIDÉRANT** la mobilisation des partenaires de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** le pôle d'expertise en formation et en recherche et développement dans Lanaudière, notamment avec la présence du CIEL, de l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière, du Cégep régional de Lanaudière par le biais de ses programmes éducatifs et de son complexe agroalimentaire (CAFTA);

**CONSIDÉRANT** la croissance soutenue du secteur de la transformation alimentaire et de la production agricole au cours des 15 dernières années et de leur apport à l'économie de Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin, il est unanimement résolu d'appuyer le Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière dans sa demande au gouvernement du Québec de maintenir le PADS au *Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire et bioproduits végétaux*.

#### **Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis émis durant le dernier mois ainsi que le rapport de suivi budgétaire.

**2014-05-065**      **Équilibrage du rôle d'évaluation**

Suite à l'offre présentée par la firme Évimbec concernant l'équilibrage du rôle d'évaluation et après étude du dossier, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le conseil ne procède pas à cette équilibrage pour cette année.

**2014-05-066**      **Recherche de propositions pour le site internet de la municipalité**

Considérant le travail déjà accompli pour la modernisation du site internet de la municipalité, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le conseil confie à M. Jean-Benoit Landry, conseiller en communications au CLD de D'Autray, le mandat de préparer un document de recherche de propositions afin de faire effectuer le travail.

**2014-05-067**      **Patrouille nautique**

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu :

- **QUE** le conseil municipal accepte la résolution 145-05-2014 de Ville Saint-Gabriel et, en conséquence, accepte de partager les coûts de la patrouille nautique pour la saison 2014;
- **QUE** la présente résolution est conditionnelle à son acceptation par les autres municipalités participantes.

**2014-05-068**      **Comptes**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 69 100.45 \$ soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**2014-05-069**      **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h 50 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Manon Champigny.